



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 50604

Texte de la question

M Serge Franchis attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur la situation des cadres administratifs de son ministère. À l'heure où l'administration définit de grands projets et prône la modernisation, les personnels administratifs supérieurs de l'équipement sont laissés pour compte, alors qu'ils participent efficacement au renouveau du service public. Leur statut, datant de 1962, est totalement dépassé et aucune proposition tendant à son amélioration n'est encore menée à son terme. Cet immobilisme ne fait qu'aggraver les différences de rémunération qui existent entre les personnels administratifs supérieurs et leurs homologues techniciens. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre, afin de répondre aux légitimes revendications de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'équipement, du logement et des transports, conscient d'une nécessaire amélioration de la situation de ses cadres administratifs supérieurs, a engagé dès novembre 1990 des réflexions sur l'ensemble de la catégorie A administrative de son département, dans le cadre d'un groupe de travail sur la filière administrative associant les organisations syndicales. Les propositions de ce groupe de travail seront étudiées dans le cadre du comité de suivi du protocole Durafour. En effet, le ministre de l'équipement a obtenu du cabinet du Premier ministre que soit arrêté et mis en œuvre, en 1992, un calendrier de travail sur les mesures en faveur des corps de catégorie A, à savoir, en février, présentation d'une note de problématique ; en juin, discussion et mise en forme des propositions ; à la commission de suivi d'automne, mise au point de l'architecture définitive des différentes mesures et mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de la loi de finances pour 1994. En outre, le ministère de l'équipement sera associé aux décisions interministérielles et aux négociations avec les organisations syndicales préparant ces étapes.

Données clés

Auteur : [M. Franchis Serge](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50604

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4755